

*Vous souhaitez un renseignement,
prendre un rendez-vous...
contactez une des 2 associations :*

➔ MONTJOIE

Espace parentalité
402, route de Bonnétable
72190 SARGÉ LÈS LE MANS
Tél. : 02 43 23 09 13
(du lundi au vendredi de 10 h à 20 h 30)
mediation.familiale@montjoie.asso.fr

➔ LA SAUVEGARDE 72

(activité du Safirem)
2, rue Léo Délibes au MANS
Tél. : 02 43 54 87 58
(lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13 h 30 à 17 h)
mediation.familiale@sauvegarde72.fr

Avec le soutien de :



PRÉFECTURE DE LA SARTHE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA MÉDIATION FAMILIALE

Pour quoi faire ?



**Conflits familiaux,
séparation,
divorce...**

Dans l'intérêt des enfants,
dépasser le conflit pour trouver un accord
et préserver les liens familiaux...

Contactez un des 2 services de
médiation familiale existant en Sarthe



LA MÉDIATION FAMILIALE : RESTAURER DES LIENS EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ.

Dans l'intérêt de l'enfant, la médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation. Grâce à l'aide d'un médiateur familial diplômé, les parents essaient de dépasser le conflit et de trouver un accord pour préserver les liens familiaux.

À qui s'adresse la médiation ?

➔ Aux parents (mariés ou non)

*Vous envisagez de vous séparer...
vous ne parvenez pas à avoir de véritable
entente dans l'intérêt des enfants...*

➔ Aux jeunes adultes

Vous êtes en rupture avec votre famille...

➔ Aux grands-parents

*Vous souhaitez garder des liens avec vos
petits-enfants...*

Quand s'adresser au médiateur familial ?

➔ À tout moment :

Avant ou pendant la séparation : "pour faire le point" et préparer les conséquences,

Après la séparation : lorsque les décisions prises ne correspondent plus à vos besoins actuels et à ceux de vos enfants.



Qui prend l'initiative d'une médiation familiale ?

➔ **Vous**, en contactant directement un service de médiation familiale. Le premier rendez-vous est gratuit.

Contactez un des 2 organismes existant en Sarthe : Montjoie et La Sauvegarde72.

Ensuite, chaque personne participe au règlement des séances de médiation en fonction de ses revenus et selon un barème établi par la Caisse nationale des Allocations familiales.

Qui est le médiateur familial ?

Le médiateur familial est un professionnel qualifié. Doté de compétences en psychologie et en droit, il est notamment formé à l'écoute et à la négociation entre les personnes. Il respecte des principes déontologiques et observe une stricte confidentialité. Il ne prend parti pour personne et ne vous juge pas. Son rôle est de vous aider à trouver une solution concrète à votre conflit ou à votre situation.

La qualification du médiateur familial est garantie depuis 2003 par un diplôme d'État.